



PRIMES MALADIE

Quand seront versées les subventions?

Bonne surprise pour les personnes touchant des subventions cantonales pour les primes maladie. Un montant supplémentaire de 9,3 millions va leur être versé cette année encore. Un calcul sera effectué avec un effet rétroactif au 1er janvier 2000. Les ayants droit seront informés d'ici à la fin de l'année, a répondu Esther Waeber-Kalbermatten à la question du député Grégory Logean (UDC).

Ce montant correspond aux mesures sociales liées à la réforme de la fiscalité des entreprises. Le versement de ce montant avait été bloqué par le référendum lancé par les partis de gauche contre cette révision; comme la récolte des signatures n'a pas abouti, le montant peut maintenant être versé.